NOUVEAU
Rentrée
2024/2025

Inscription avant le
16/01/2024

CLASSE PASSERELLE

Classe Agro Véto Post BTSA-BTS

Ex-CPGE ATS Bio

POUR DEVENIR VETERINAIRE ou INGENIEUR DU VIVANT après un BTSA ou un BTS

DESCRIPTION DE LA CLASSE PASSERELLE

Cette classe est réservée aux étudiants lauréats du Concours Véto ou du Concours Agro de la voie BTSA-BTS. Cette formation, d'une durée d'un an, remplace la classe prépa CPGE ATS Bio à compter de la rentrée 2024.

OBJECTIF DE LA CLASSE PASSERELLE

La **CLASSE PASSERELLE** vise à préparer les étudiants lauréats des Concours Véto et Agro de la voie BTSA-BTS aux études supérieures en école.

La formation est organisée en 2 semestres. Le premier semestre est commun à tous les étudiants alors que le second est en partie orienté ingénieur ou vétérinaire selon le concours réussi en amont.

L'emploi du temps de la classe est organisé en 3 pôles :

ENSEIGNEMENTS SCIENTIFIQUES	HUMANITÉS	2 PROJETS INTERDISCIPLINAIRES
36 ECTS - 27 h/semaine	**16 ECTS - 10 h/semaine**	**8 ECTS - 3 h/semaine**
Biologie - Ecologie Mathématiques - Informatique Physique - Chimie	Lettres - Philosophie Anglais	Projet de médiation scientifique Activité collaborative en sciences

Les étudiants sont assurés d'obtenir une place en école vétérinaire ou d'ingénieurs à l'issue de la formation sous réserve de validation des 60 crédits ECTS.

Durant l'année, l'évaluation se fait à 50% en contrôle continu et à 50% en examen national (2 sessions en janvier et juin). Le classement final influe sur l'identité de l'école intégrée l'année suivante.

ORGANISATION DE LA FORMATION

L'organisation pédagogique de la formation vise à faciliter l'acquisition des compétences. Elle prend appui sur des pédagogies actives en classe (petit effectif), autour d'un équilibre entre activités individuelles et activités collaboratives et coopératives.

Pour favoriser l'adaptation et la réussite de chaque étudiant, l'essentiel du travail personnel est réalisé en situation accompagnée lors du premier semestre. Pour faciliter l'acquisition et l'approfondissement individualisé des compétences visées par la formation, un accompagnement personnalisé et à l'orientation est également prévu.

CAMPUS AGROPOLIS · Cité Sciences Vertes · Agricampus LA ROQUE · MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE · L'AVENTURE DU VIVANT · La Région Occitanie

LES CONCOURS AGRO & VÉTO DE LA VOIE BTSA-BTS

NOUVEAU
Rentrée
2024/2025

Les Concours Véto et le Concours Agro de la voie BTSA-BTS sont réservés aux étudiants des BTSA (*tous sauf Technico-Commercial et Développement & Animation des Territoires Ruraux)*, de certains BTS orientés en biologie ou en chimie et des BTS Maritimes.

Une cinquantaine de places par an sont prévues au Concours Véto et une centaine de places au Concours Agro.

Ces 2 Concours communs sont organisés en deux phases :

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

1) Sélection sur dossier

- Evaluation du parcours académique (compétences, résultats scolaires et rangs de classement).
- Etude du profil du candidat (formation, stages, travail et/ou activités extra-scolaires).
- Etude du projet professionnel (évaluation de la pertinence du projet du candidat).

2) Epreuves écrites d'analyse et de synthèse de documents techniques et scientifiques

- Evaluation de l'expression écrite, des capacités de réflexion, d'analyse et de synthèse.
- Evaluation du niveau de connaissance sur une thématique technique et scientifique.

ÉPREUVES D'ADMISSION

5 à 7 MEM (Mini Entretiens Multiples) en visioconférence.

Evaluation de différentes aptitudes (notamment la motivation, le projet professionnel, la projection vers le futur métier, les aptitudes développées en stage, la logique,...)

Les Concours Agro/Véto peuvent se passer 2 fois ::

- Le concours Agro peut se passer en deuxième année du BTSA-BTS-BTSM ou durant les années qui suivent l'obtention du diplôme.
- Le concours Véto peut se passer en deuxième année du BTSA-BTS-BTSM ou uniquement l'année qui suit l'obtention du diplôme.

A noter, un étudiant peut passer la même année le Concours Agro et le Concours Véto de la voie BTSA-BTS, ainsi que le Concours Apprentissage.

> Ces Concours sont organisés par le Service des Concours Agronomiques et Vétérinaires (SCAV). Ce service communique toutes les informations relatives à ces concours via son site internet : https://www.concours-agro-veto.net/

LE PROFIL DES ÉTUDIANTS

Cette voie d'accès aux grandes écoles étant également sélective et exigeante, il est nécessaire de ne pas avoir de lacunes théoriques, de faire preuve de beaucoup de sérieux, d'avoir une grande motivation, une très bonne capacité de travail et la volonté affirmée de réussir.

LES POURSUITES D'ÉTUDES

À l'issue de la validation de cette année d'études, les étudiants obtiennent 60 crédits ECTS et reçoivent une attestation descriptive du parcours de formation. Ils sont affectés, selon le concours passé en amont, soit dans l'une des écoles d'ingénieurs (en 1ère année de cycle ingénieur – cursus en 3 ans) soit dans l'une des écoles nationales vétérinaires (en 2ème année – cursus en 5 ans). L'affectation dans les écoles se fait selon leur classement au contrôle continu et aux 2 sessions d'examens finaux, leurs vœux et le nombre de places ouvertes.

CONTACTS

CAMPUS AGROPOLIS

Lycée Frédéric Bazille - Agropolis
3224, route de Mende
34093 MONTPELLIER Cedex 5
04.67.63.89.89
legta.montpellier@educagri.fr
www.campus-agropolis.fr

CITÉ DES SCIENCES VERTES

Lycée de Toulouse - Auzeville
2, route de Narbonne
31326 Castanet-Tolosan Cedex
05.61.00.30.70
legta.toulouse@educagri.fr
www.citesciencesvertes.fr

AGRICAMPUS LA ROQUE

L.E.G.T.A. de Rodez
Route d'Espalion
CS73355 Onet-le-Château
12033 RODEZ cedex 9
05 65 77 75 00
legta.rodez@educagri.fr
www.agricampuslaroque.fr

© EPLEFPA Montpellier-Orb-Hérault 2024 - I.Dantand - 14/12/2023